



LA SECURITE, NOTRE GRANDE PRIORITE

Nous l'avons vu encore récemment, **la délinquance frappe notre ville. Les Ecoennais subissent par vagues des agressions contre leurs biens, principalement des cambriolages, vols ou vandalismes sur leurs véhicules.**

La lutte contre la délinquance est d'abord un problème national, mais **la municipalité a la possibilité d'améliorer la situation.**

L'insécurité à Ecoen est aussi présente sur nos axes de circulation (**vitesse excessive, stationnement anarchique**) ou notre environnement (**déchets sauvages**). Sur tous ces aspects de l'insécurité, nous avons des propositions concrètes et réalistes.

Contre la délinquance

Nous susciterons **la création de comités de type « voisins vigilants », par quartier, pour prévenir et lutter contre les cambriolages, vols et dégradations.**

Le principe de fonctionnement est celui de la transmission rapide des signalements de personnes et comportements suspects à la gendarmerie par l'intermédiaire d'une plateforme électronique.



Concernant la vidéoprotection, nous la développerons : déploiement de caméras au niveau des zones sensibles à la délinquance et aux incivilités comme les parkings, souvent lieux de trafics, ainsi qu'à toutes les entrées de la ville, pour avoir trace des passages en cas d'infraction.

La gendarmerie sera renforcée par la police intercommunale de l'agglomération de Roissy (équivalent d'une police municipale, mise en place par l'agglomération). Cette police a prouvé son efficacité dans les communes où elle intervient.

Les frais très élevés d'un poste de police sont assumés par l'agglomération. Sans être à plein temps, **cette police renforcera la gendarmerie, notamment en soirée et la nuit.**

Nous commencerons par un renfort de 3 policiers présents chacun 18 H par semaine pour un coût de 75 000 €.

Le niveau de renfort pourra être augmenté en fonction de nos crédits de fonctionnement. Nous aurons ainsi plus de force de police tout en préservant le budget de la ville.



Parallèlement, nous consoliderons la coopération avec notre brigade de gendarmerie pour la mise en place des actions de lutte contre la délinquance, notamment exogène.

Une lutte plus performante contre la délinquance, c'est aussi une meilleure coordination de tous les acteurs concernés.

Cette coordination se traduira par la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), instance de concertation présidée par le Maire entre les organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité (Gendarmerie, justice, bailleurs, éducation nationale...).

Pour sécuriser nos axes de circulation,

Beaucoup de nos axes de circulation sont dangereux, notamment pour les piétons, en raison de la vitesse excessive et du stationnement anarchique. Le maire doit faire usage de son pouvoir de police pour faire cesser cette dangerosité.



Mise en place de vacataires pour sécuriser la traversée de la chaussée, au niveau des écoles, aux horaires d'entrées et de sorties des élèves.

Renforcer le service d'ASVP par les agents de l'agglomération. De coût réduit (22 000 € pour un agent) ce renfort permettra de mieux sanctionner les arrêts et stationnements interdits et gênants, mais également d'agir pour l'environnement (en luttant contre les dépôts sauvages).



Renforcement des zones de stationnement réglementées avec dérogations pour les riverains (zones bleues avec disque de stationnement limité à 1h30) particulièrement aux abords des commerces.

Interdire le stationnement des poids lourds sur la commune.

Lutter contre la circulation à des vitesses excessives avec l'instauration de nouvelles zones 30 km/h, l'augmentation des contrôles radar et la pose de panneaux lumineux d'alerte à l'excès de vitesse.

Pour lutter contre les infractions à l'encontre de notre environnement

Lutter contre les dépôts sauvages : mise en place de caméras mobiles pour la surveillance des zones impactées.

Remettre en place les panneaux d'interdiction des engins motorisés en forêt, supprimés en 2013.

Ce document a été préparé par :



Aurélie Pascal



Vincent Noel



Romain Bouglouan